

P. DEBRY donne lecture du texte suivant :

P. DEBRY geeft lezing van de volgende tekst :

En février de cette année, ma collègue Susanne Müller-Hübsch vous avait interrogée sur le bilan du test réalisé l'automne dernier avenue Paul Janson qui fut mise en piétonnier devant la station de métro. Une partie de la place de la Vaillance fut également mise en piétonnier durant une partie de la période de test. L'opération portait le nom de « zone apaisée ».

Derrière ce test se profilait, d'une part, l'hypothèse de la création d'une sortie du futur parking avenue Paul Janson qui y rendrait le maintien de la circulation difficile voire impossible et, d'autre part, le souhait de la STIB de sécuriser la circulation des usagers entre la station de métro et les arrêts de bus et de tram ainsi que d'en améliorer la vitesse commerciale. Sans oublier le projet de piétonisation de la place de la Vaillance.

Dans votre réponse, vous avez évoqué une enquête de satisfaction réalisée par la Maison de la Participation, mais sans en donner les résultats. Vous avez aussi déclaré que la STIB vous avait présenté la veille du Conseil leur première analyse et vous en avez donné les grandes lignes, mais sans rentrer dans les détails. Vous avez aussi déclaré que le Collège ne s'était pas encore prononcé sur les résultats de ces enquêtes.

Sept mois plus tard, nous espérons que vous avez eu le temps d'analyser en détail ces enquêtes et d'avoir pu tirer les conclusions de ce test de circulation.

Parmi les questions auxquelles il serait intéressant d'avoir une réponse :

- le test a-t-il produit des effets positifs en matière de sécurité pour les piétons ?
- la création d'une « zone apaisée » a-t-elle permis d'améliorer la qualité et la convivialité de l'espace public ?
- de quelle manière la vitesse commerciale a-t-elle évolué ?
- quels furent les conséquences pour le trafic automobile, notamment en termes de report sur les voiries avoisinantes ?
- le trafic global dans le centre a-t-il diminué ?
- y a-t-il eu un impact pour les commerçants ?
- pour quelles raisons la circulation automobile fut-elle rétablie place de la Vaillance avant la fin de la période de test ?

De manière plus globale, quelles conclusions le Collège a-t-il tiré de ce test ?

Ces conclusions vont-elles avoir un impact sur le projet du parking (notamment son entrée et sa sortie) et sur le réaménagement en surface de la place de la Vaillance et de ses abords ?

Madame l'Échevine F. CARLIER donne lecture de la réponse suivante :

Mevrouw de schepen CARLIER geeft lezing van het volgende antwoord :

Le test de mobilité s'est déroulé entre le 23 août 2017 et le 1er décembre 2017, soit trois mois et une semaine. Les adaptations ont été apportées au dispositif mis en place en cours de test : ajout d'une barrière automatique pour empêcher le trafic illégitime dans la cour Saint-Guidon, remise en service des feux du carrefour Veeweyde–Procession une semaine après le démarrage du teste, et adaptation des phases de feux mi-novembre, réouverture au trafic de la voirie latérale de la place de la Vaillance à partir de début

novembre. J'aborderai tout d'abord l'enquête de satisfaction diligentée par la « Maison de la Participation » avec l'aide des Gardiens de la Paix. 611 avis ont été récoltés. Les personnes interrogées sont à la fois des usagers des transports en commun, des automobilistes, et des personnes de passage. 90% des personnes interrogées déclarent fréquenter la zone régulièrement, c'est-à-dire plus d'une fois par semaine. 14% s'y déplacent à pied, 31% en transport en commun, et 47% en voiture, contre 3% à vélo.

Quelques réponses importantes : la zone apaisée devant la station Saint-Guidon devrait-elle être permanente ? 70% répondent non, 30% oui. Ce sont exactement les mêmes proportions pour ce qui concerne la zone apaisée de la place de la Vaillance, 70% y sont opposés. Le degré d'insatisfaction s'avère être très important au regard de la signalisation mise en place durant ce test. Quant aux conséquences du test sur les embouteillages, sur l'amélioration de la mobilité et la sécurité des lieux, d'une manière générale, dans les commentaires de la population sondée, revenait très régulièrement les questions d'insécurité et de la prise de possession des lieux par des groupes de personnes. Par contre, divers commentaires plus positifs étaient émis quant aux effets de ces aménagements temporaires pour la sécurité des jeunes qui se rendent vers les écoles. D'autres regrettaient que les commerçants n'aient pas profité de ce test pour étendre des terrasses. Relevons également que ces mêmes commerçants ont été soumis à trois rencontres (20 juin, 26 septembre et 26 octobre), en présence de Monsieur l'Échevin C. DIEELIS. En date du 27 mars 2018, le Collège prenait acte d'un rapport de synthèse établi suite à ces réunions. Ces réunions furent l'occasion pour les commerçants de signaler des pertes de chiffre d'affaire, à nouveau divers problèmes de sécurité, de propreté et de nuisance (pétard, jeu de ballons, etc.) depuis la mise en place du test. Divers commerçants se sont aussi déclarés en faveur du projet de parking en sous-sol place de la Vaillance. De toute évidence, les commerçants étaient nombreux à vouloir la réantipation de cette phase test. La réouverture de la place de la Vaillance, à hauteur de l'ancienne poste, a soulagé beaucoup d'entre eux.

En février 2018, la S.T.I.B. établissait un bilan de ce test de mobilité au centre de notre commune. Les principaux constats sont les suivants :

- Carrefour Veeweyde–Procession, la phase test n'améliore pas les difficultés rencontrées rue de la Procession.
- Rue Wayez, légère baisse de la circulation le matin, et un peu plus prononcée le soir.
- Carrefour Wayez–Douvres, très peu d'impact de la phase test, l'objectif d'une réelle amélioration du passage tram-bus n'est pas atteint.
- Carrefour Vaillance, diminution de la circulation sur le rond-point matin et soir.

Il y a aussi des impacts collatéraux :

- Augmentation significative de la circulation rue de Formanoir.
- Forte baisse de la circulation avenue Janson et de façon moindre rue de la Démocratie.

Pour ce qui concerne le bilan de la fermeture des abords de la station Saint-Guidon, on observe qu'en fin de test, à la réouverture de la voirie place de la Vaillance, le trafic venant de Wayez s'est réparti entre les deux axes, ceci rendant la situation meilleure dans la rue de Veeweyde. En ce qui concerne l'incidence sur la vitesse commerciale et la régularité des lignes de la S.T.I.B., les experts de la S.T.I.B. relèvent que les tests de mobilité inférieurs à six mois ne permettent pas de se faire une appréciation réelle des évolutions des habitudes de mobilité. Toutefois, ils concluent que l'impact du test est légèrement négatif sur les temps de parcours. Il est même jugé négatif en terme de régularité. L'écart

entre les véhicules les plus lents et les plus rapides s'est, en moyenne allongé d'environ 1 minute sur le tronçon. La vitesse moyenne sur l'ensemble de la journée est passée de 12,8 km/h sans test, à 13 km/h avec test. En terme de temps de parcours, cela représente un gain marginal de 4 secondes. Conclusion générale et enseignement de la S.T.I.B. : nous n'avons pas constaté de diminution significative du trafic dans la rue Wayez, et arrivant au carrefour Vaillance. Le bilan en matière d'amélioration de la vitesse commerciale des trams et bus est mitigée. En conclusion la S.T.I.B. recommande de rétablir dès à présent la fermeture du cours Saint-Guidon tout en laissant la place de la Vaillance ouverte au trafic et propose d'approfondir les études concernant les scénari de mobilité rue Wayez en lien avec le projet de renouvellement des voies de tram ainsi que le fonctionnement des feux du carrefour Veeweyde–Procession en collaboration avec « Bruxelles mobilité » qui en assure désormais la gestion.

Le Collège a pris acte de ces recommandations. Voilà autant d'éléments qui, nous n'en doutons pas, alimenteront les réflexions de la prochaine équipe qui formera la majorité communale. Vu les échéances électorales, le Collège actuel n'a pas souhaité prendre des engagements formels qui engageraient les prochaines années. De mon côté je plaide pour que les usagers du centre, commerçants, clients, habitants, acteurs culturels et d'enseignement, puissent au maximum participer à la construction d'un meilleur projet pour l'avenir du centre historique.